

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16896**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Ostéopathe

Nouvel intitulé : Ostéopathe

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
E.N.S.O (école nord supérieure d'ostéopathie) - Institut supérieur d'ostéopathie de Lille	Directrice

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

331 Santé

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans l'état actuel de la réglementation l'agrément arrive à échéance en septembre 2013.

L'activité principale de l'ostéopathe est la prise en charge de patient dans le cadre d'une consultation ostéopathique ou il réalise les activités suivantes :

- Reçoit un patient et établit une relation thérapeutique et de confiance
- Recueille des données et informations à la fois par un interrogatoire et par un examen physique
- Etablit un diagnostic préalable à son intervention (incluant un diagnostic d'exclusion) et l'explique au patient.
- Réalise des soins ostéopathiques dans le respect de l'éthique, des règles d'hygiène et du cadre légal de la pratique
- Enseignement
- Conseil en entreprise

L'ostéopathe est capable de:

Etablir et maintenir une relation de confiance ainsi qu'une relation thérapeutique

Informé le patient des conditions tarifaires et des possibilités de prise en charge des honoraires par leur mutuelle

Recueillir l'anamnèse

Evaluer le schéma corporel du patient

Tester les mobilités actives et passives du patient et les caractères physique des tissus

Transcrire les données dans le dossier patient et Gerer les dossiers patient

Déterminer si le patient relève de la prise en charge ostéopathique (diagnostics d'exclusion neurologie, orthopédique, cardio-vasculaire, hormonal, digestif

Effectuer des manipulations et les mobilisations

Donner des conseils (activité gestuelle, posture, hygiène de vie, ...)

Gérer le suivi administratif du cabinet (remplir ses obligations déclaratives en fonction de l'activité libérale et/ou salariée : DDASS, Impôts, URSSAF, Assurance-maladie, Assurance-vieillesse ; RCP (responsabilité civile professionnelle) ; CGA (Centre de Gestion Agréé))

Constituer une veille professionnelle, une formation personnelle

Participer à la vie associative ou syndicale de la profession

Préparer ses cours et les outils pédagogiques pour les dispenser en utilisant des méthodes pédagogiques appropriées

Conseiller et proposer des adaptations des postes de travail en prenant en compte les spécificités de la personne et les contraintes particulières de son poste

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Activité libéral, individuellement ou associé ou encore exerçant au sein d'une société (société civile professionnelle, société d'exercice libéral, etc.)

- Salarié de structures médicosociales ou sociales, entreprises, établissement d'enseignement, clubs sportifs, centres de bien-être de type thalassothérapie, ou centres de santé spécialisés comme des cliniques du sport, maternité au sein des hôpitaux ou d'autres services hospitaliers etc.

Ostéopathe

Formateur en Ostéopathie

Consultant

### Codes des fiches ROME les plus proches :

J1408 : Ostéopathie et chiropraxie

### Réglementation d'activités :

Le métier d'ostéopathe est régi par le décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie

L'article 5 du décret précise qu'une habilitation est nécessaire pour exercer l'activité visée

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

Les épreuves diplômantes consistent en :

Validation des sciences fondamentales et médicales :

- Unité de formation 1 : Physiologie, pathologie de l'enfant et de l'adulte.
- Unité de formation 2 : Psychosociologie, éthique, déontologie, aspects médicaux légaux.
- Unité de formation 3 : Appareil locomoteur, traumatologie
- Unité de formation 4 : Système nerveux central et périphérique.
- Unité de formation 5 : Appareil ostéo-articulaire.
- Unité de formation 6 : Appareil cardio-vasculaire et respiratoire.

Validation de la médecine ostéopathique :

- Unité de formation A : Le concept et les techniques de l'ostéopathie.
- Unité de formation B : Approche palpatoire et gestuelle de l'ostéopathie.

Epreuve pratique d'évaluation des techniques ostéopathiques

- Unité de formation C : Applications des techniques de l'ostéopathie au système musculo-squelettique et myofascial.

- Evaluation individuelle orale et écrite : réalisation d'un dossier patient écrit et d'une synthèse orale des consultations effectuées

Validation de la capacité à la recherche :

- Réalisation d'un mémoire écrit de type recherche.
- Réalisation d'une synthèse orale

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	1 ostéopathe diplômé depuis plus de 4 ans enseignants depuis plus de 2 ans interne à l'établissement 1 ostéopathe extérieur à l'établissement 1 docteur en médecine
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	direction de l'établissement, un médecin docteur en médecine, 2 ostéopathes diplômés enseignants dans l'établissement depuis plus de 2 ans. ostéopathe extérieur à l'établissement

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 24 mai 2013 publié au Journal Officiel du 16 juin 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Ostéopathe" avec effet au 02 janvier 2008, jusqu'au 16 juin 2016.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

**Lieu(x) de certification :**

« le Caducée », pôle Eurasanté, 57 rue Salvador ALLENDE  
59120 Loos

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

**Certification suivante :** Ostéopathe